Rapporteur **Monsieur Philippe MIS**

OBJET : **Etude de reconversion du site de la gendarmerie nationale et d'autres sites patrimoniaux de la Ville de Châtellerault et de la CAPC - Formation d'un groupement de commandes**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la modernisation menée par le ministère de la défense, celui-ci a décidé de dissoudre en 2008 l'école de gendarmerie de Châtellerault. Cette dissolution s'accompagne de l'aliénation de la caserne de Laage qui sera libre courant 2009. L'abandon des locaux de l'école va libérer une surface de 3,8 ha (dont 1,3 ha d'emprise bâtie, pour 2,8 ha de surface développée) en cœur de ville.

Le ministère de l'Intérieur, autorité de tutelle de la gendarmerie depuis le 1er janvier 2009, a missionné le ministère de la défense (Mission pour la réalisation des actifs immobiliers) pour diligenter une étude de reconversion du site de l'école de gendarmerie.

L'étude a pour objet de rechercher avec la ville de Châtellerault et l'ensemble des partenaires identifiés, des solutions pertinentes de reconversion. Elle s'appuiera sur les intentions de la commune en matière d'aménagement.

Elle devrait permettre une reconversion du bâti ou une rénovation adaptée pour faire de cette emprise un nouveau îlot urbain, en conciliant les intérêts des différents partenaires. Le bureau d'études aura également pour mission de réfléchir à d'autres opportunités de développement, plus précisément dans les domaines de l'habitat et du développement économique.

Dans l'hypothèse d'une reprise de tout ou partie du site par la collectivité, cette reconversion doit s'accompagner d'une réflexion plus large sur l'avenir des sites stratégiques les plus importants du patrimoine municipal et communautaire implantés sur la commune de Châtellerault. En effet, une nouvelle affectation de cette emprise impactera obligatoirement l'occupation de ces sites.

Une négociation a été menée avec l'Etat pour élargir l'étude à des emprises présentant des enjeux forts pour la stratégie patrimoniale de la ville de Châtellerault et de la communauté d'agglomération du Pays Châtelleraudais (site de l'ancien hôpital, site de la Manufacture, Centre Camille Pagé, etc).

Afin d'optimiser la conception, la réalisation et la coordination de l'étude, un groupement de commandes entre la ville de Châtellerault, la communauté d'agglomération du Pays Châtelleraudais et la mission pour la réalisation des actifs immobiliers (MRAI) doit être créé.

* * * * *

VU l'article 8 du code des marchés publics relatif à la constitution des groupements de commandes,

CONSIDERANT qu'une étude globale est indispensable afin d'identifier des solutions pertinentes de reconversion des sites,

CONSIDERANT qu'une convention constitutive est nécessaire pour créer le groupement de commandes et définir les modalités de fonctionnement de celui-ci,

CONSIDERANT la nécessité de distinguer un des membres du groupement comme coordonnateur, chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de consultation,

CONSIDERANT la nécessité de désigner pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement un représentant de la commission d'appel d'offres de la ville de Châtellerault élu parmi ses membres ayant voix délibérative,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'approuver la désignation de la ville de Châtellerault comme coordonnateur du groupement de commandes,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de création du groupement de commandes.

- de procéder à l'élection du représentant de la commission d'appel d'offres de la ville de Châtellerault, à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes en désignant :

. Monsieur Philippe MIS comme membre titulaire, Président de la commission,
. Madame Maryse LAVRARD comme membre suppléant.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le
Publié en mairie le

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général adjoint des services
Philippe Turbault